

VRANKEN-POMMERY MONOPOLE
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
EXTRAORDINAIRE

24 novembre 2025





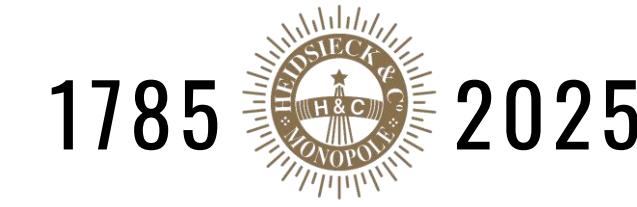
Introduction

Nathalie Vranken
Directrice Générale

Agenda

1. Retour sur la cession d'Heidsieck & C° Monopole
2. Perspectives à venir
 - Lancement de Maison Pompadour
 - Naissance de Maison Pommery & Associés
3. Actualités

RÉSOLUTIONS



Abandon du projet formulé lors de la dernière Assemblée Générale au profit d'une offre présentant plus d'intérêt que celle de Compagnie Vranken

50m€¹

Cession de la marque Heidsieck & C° Monopole à LANSON-BCC



Apport sous licence de la marque Pompadour par la famille Vranken pour générer une nouvelle activité, renforcer les perspectives de développement, fournir un diviseur de charges au Groupe et participer à la réduction du stock et de l'endettement associé



Désendetter VPM (engagement de cession d'actifs non stratégiques pris en 2024) pour renforcer son autonomie financière et libérer les énergies pour Champagne Pommery & ses marques associées

1. 50m€ pour la cession de 100% des titres de la société HM Cession de l'œnothèque et de stock de produits déjà conditionnés pour un montant complémentaire à définir en janvier 2026



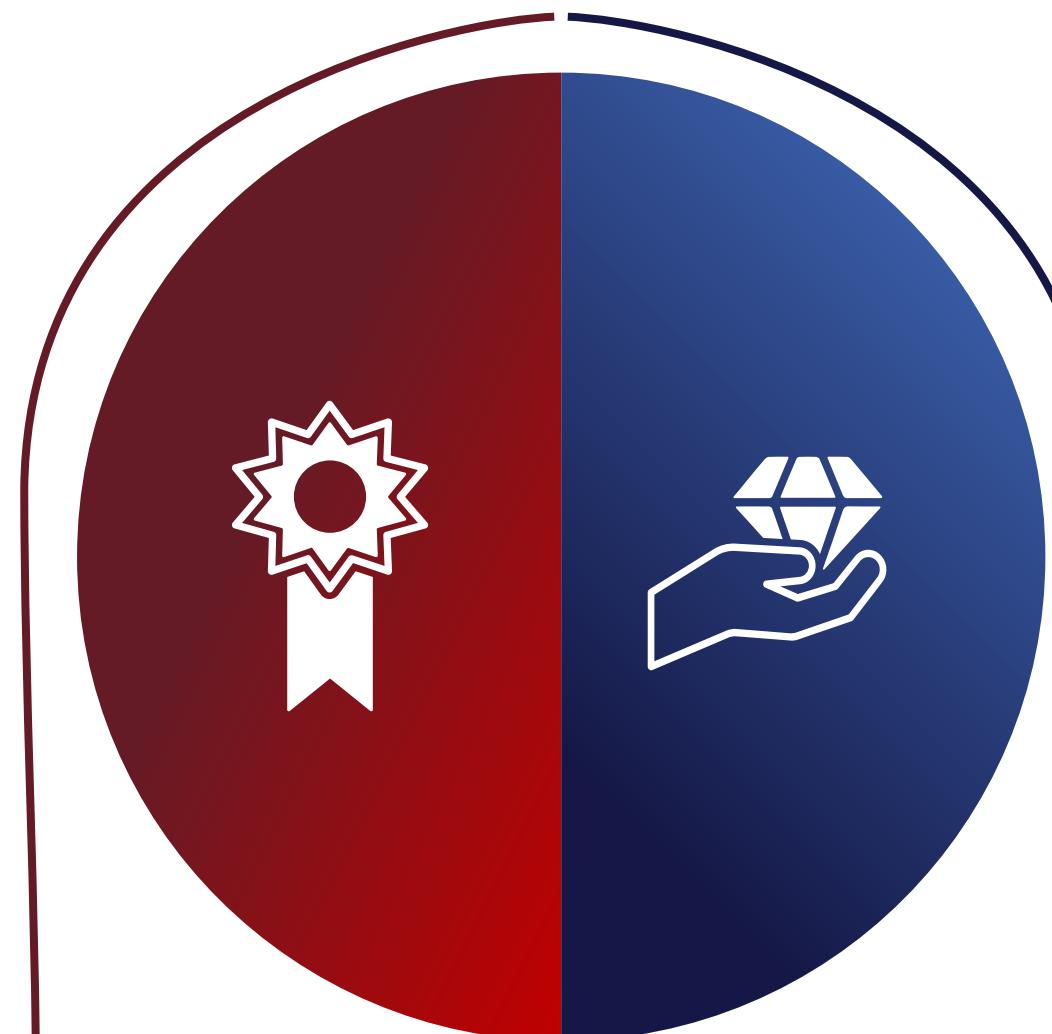
Perspectives à venir

Deux mesures stratégiques pour le développement du Groupe



Lancement de Maison Pompadour

- Création de la première Maison de Champagne du XXI^{ème} siècle
- Engagement de la famille Vranken pour apporter un diviseur de charges au Groupe



Naissance de Maison Pommery & Associés

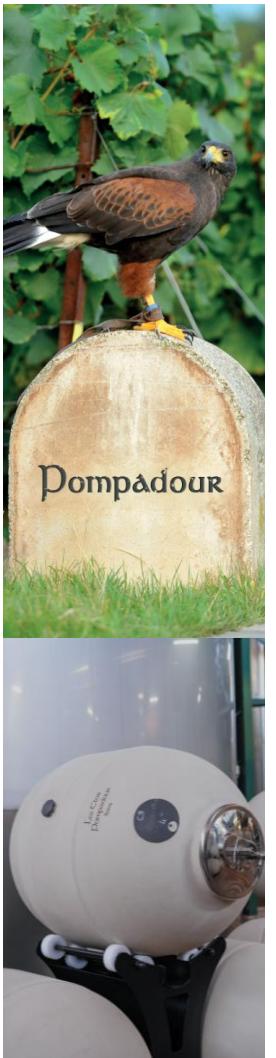
- Changement de nom du Groupe
- Poursuite de la stratégie premium autour de la marque Pommery et des cuvées Prestige

Lancement de Maison Pompadour





Maison Pompadour



- **Première Maison de Champagne du XXI^{ème} siècle** fondée par Paul-François Vranken en 2003
- **Elaboration révolutionnaire** grâce à une collection unique de Millésimes de Réserve issus des Clos Pompadour
- Incarnation d'un **champagne réinventé** pour les amateurs du monde entier
- Marque et vignoble appartenant à la **famille Vranken**

Un engagement fort de la famille Vranken pour VPM

Le lancement de la Maison Pompadour permettra :

- De **développer le chiffre d'affaires** avec l'apport de nouveaux volumes de ventes à plus forte rentabilité
- De servir de **diviseur de charges** pour l'outil de production et les équipes commerciales de VPM avec l'apport d'une activité additionnelle



Clos Pompadour salué par la critique

97/100, récompense décernée par James Suckling pour Clos Pompadour 2017

« Un champagne raffiné, plein de minéralité crayeuse avec des notes de fleurs blanches et d'arômes purs de pâte de citron, relevés par une subtile touche pâtissière. Bulles fines et délicates. De corps moyen, il présente une longue acidité zestée et une finale minérale savoureuse. Il s'agit de la toute première mise sur le marché de ce vin. À boire dès maintenant ou à garder. » - James Suckling

"Dans le Clos Pompadour, chaque millésime est une confidence du terroir. 2017 en murmure la pureté et la force tranquille." - Clément Pierlot, chef de cave

JAMESSUCKLING.COM





Naissance de Maison
Pommery & Associés

Des fondateurs incomparables

ILS ÉTAIENT ET SONT DES VISIONNAIRES.

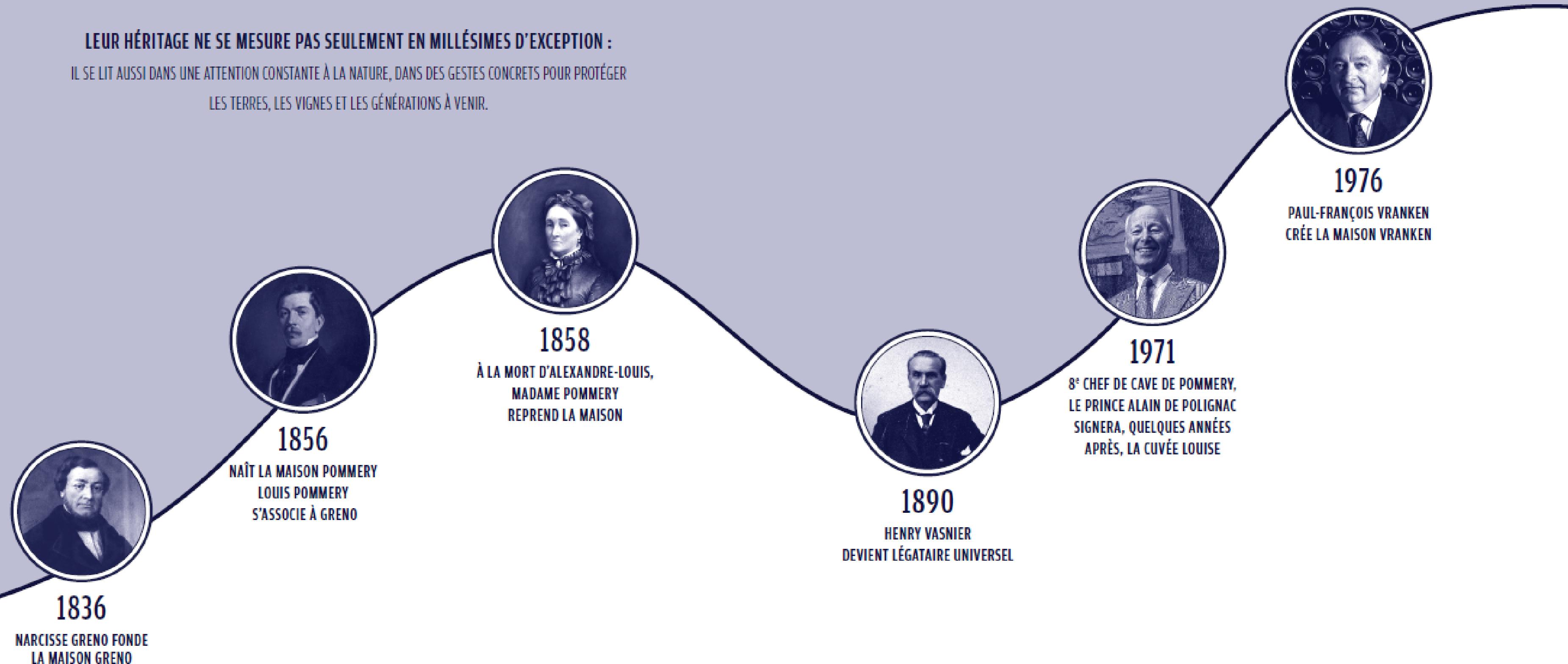
LES FONDATEURS DE LA MAISON POMMERY & ASSOCIÉS ONT TRACÉ UNE VOIE AUDACIEUSE DEPUIS PRÈS DE 190 ANS. ANIMÉS PAR LA QUÊTE DU GRAND CHAMPAGNE, ILS ONT MARIÉ EXIGENCE ET ÉLÉGANCE, SAVOIR-FAIRE ARTISANAL ET ESPRIT D'INNOVATION.

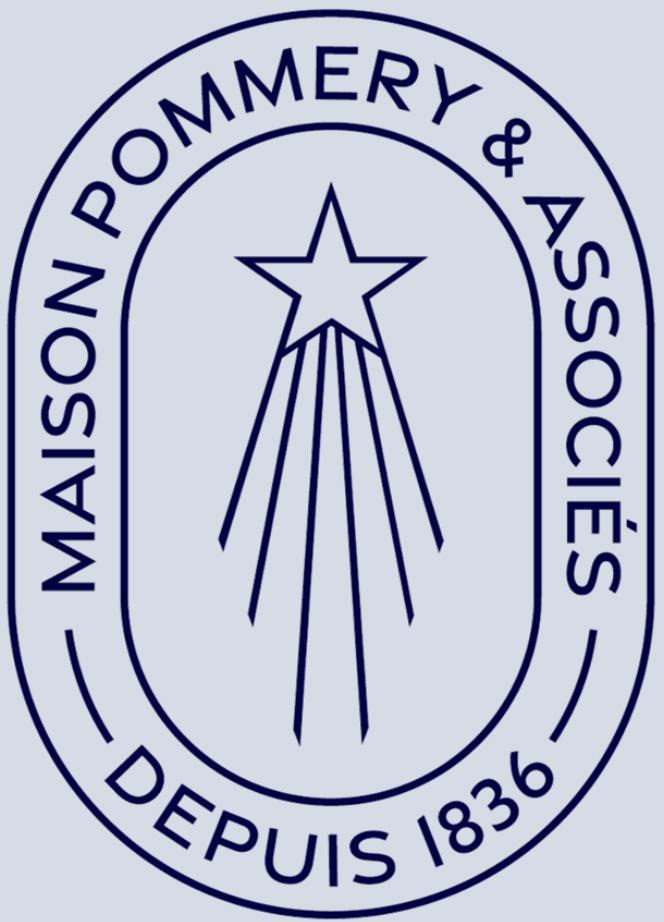
GRÂCE À LEUR AUDACE, LEUR SENS DU BEAU ET LEUR RESPONSABILITÉ,
LA MAISON POMMERY & ASSOCIÉS EST DEVENUE BIEN PLUS QU'UN NOM :

UNE SIGNATURE, UNE PROMESSE, UNE TRADITION VIVANTE QUI CONTINUE D'INSPIRER
CHAQUE CUVÉE ET CHAQUE INSTANT PARTAGÉ.

LEUR HÉRITAGE NE SE MESURE PAS SEULEMENT EN MILLÉSIMES D'EXCEPTION :

IL SE LIT AUSSI DANS UNE ATTENTION CONSTANTE À LA NATURE, DANS DES GESTES CONCRETS POUR PROTÉGER
LES TERRES, LES VIGNES ET LES GÉNÉRATIONS À VENIR.



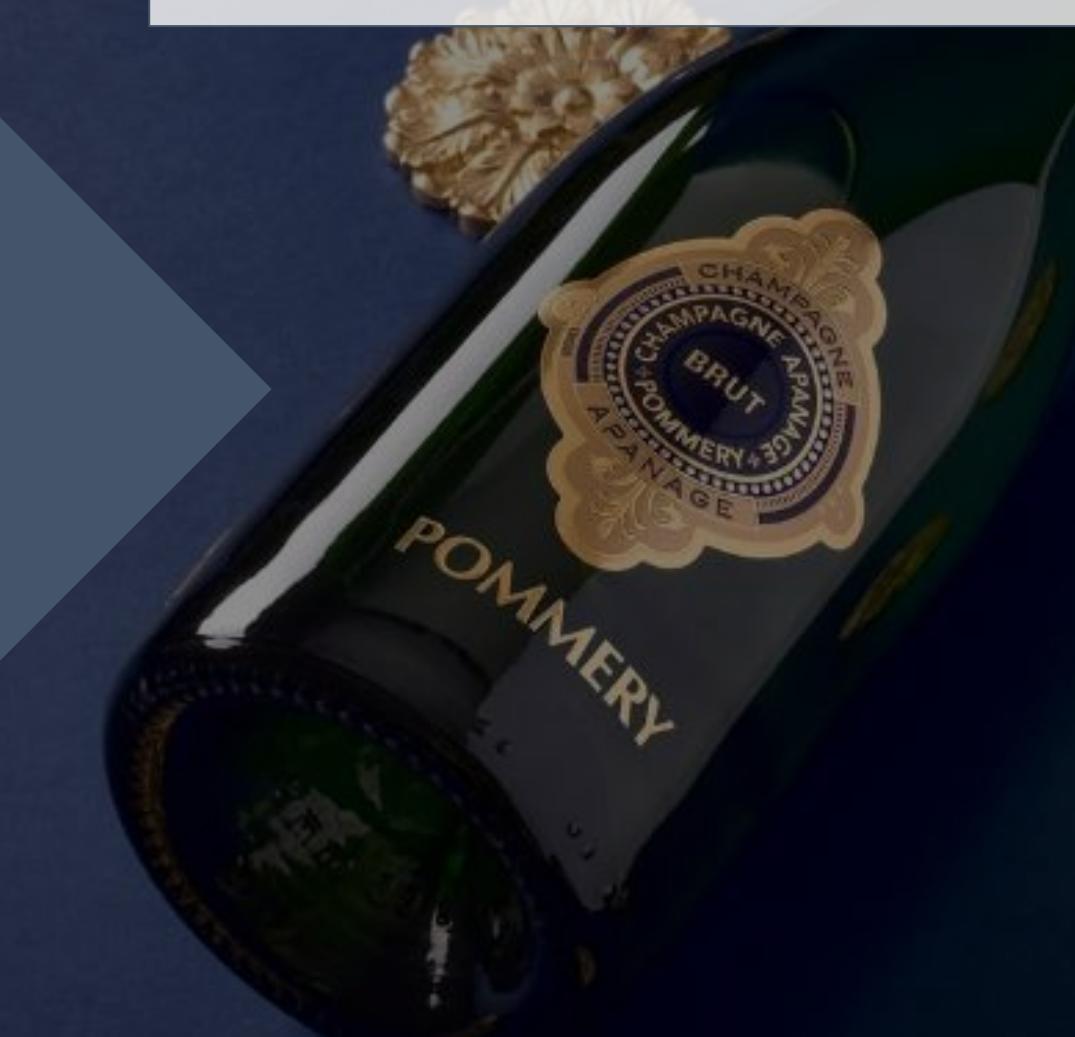


Maison incomparable

*Maison d'exigence et de grands savoir-faire
au service d'une clientèle mondiale diversifiée*

1^{er} janvier 2026

*Préparer l'avenir du Groupe en se
concentrant sur la valeur
ajoutée de Pommery*



Concentrer les énergies sur les produits de prestige Pommery

L'Art du Champagne



CHAMPAGNE
POMMERY
À REIMS-FRANCE

Dynamique positive des volumes Pommery par rapport au marché

Croissance
à fin octobre 2025
vs 2024

versus -1,3%
pour les
expéditions de
l'appellation
Champagne de
janvier à octobre
2025 (vs 2024)



Cuvées Louise Millésimées

Apanage 1874

Millésimes

Cuvée Louise : l'exception

3^e place (catégorie vins effervescents) parmi les meilleurs servis sur les vols internationaux

Ce prix annuel, organisé par Global Traveler Magazine, évalue les vins lors de dégustations à l'aveugle par un jury d'experts, garantissant ainsi la reconnaissance de l'excellence pure.

Cette distinction internationale est un hommage à notre savoir-faire et à l'esprit visionnaire qui anime la Maison depuis sa création.

Elle vient compléter les nombreux prix reçus par la cuvée : Médaille d'or à l'International Wine Challenge, Master Drinks Business 2025...



Apanage 1874 : l'innovation

Médaille d'Or aux Wine Packaging Masters pour Apanage 1874. Lancement du Blanc de Blancs

- ✓ Sélectionnée parmi les plus beaux designs selon Wine Business, les juges ont salué son esthétique frappante, son design épuré, ainsi que ses références authentiques et historiques. Une distinction qui reflète l'excellence et le raffinement de la Maison Pommery.



Pommery, l'épaule protectrice des Associés

Nouvelle organisation pour répondre à tous les segments : du Midscale à l'Ultra Luxury

Exemple de nouveauté



Depuis 1976



Depuis 1836



Depuis 1834



Depuis 1883



Depuis 2015



Depuis 2004

VKN

Brut contemporain

Champagne Vranken a créé il y a près de 50 ans un univers unique : engagement RSE fort et initiatives de viticulture durable, innovation et créativité avec des cuvées exceptionnelles (Demoiselle en 1985, Diamant en 2010).

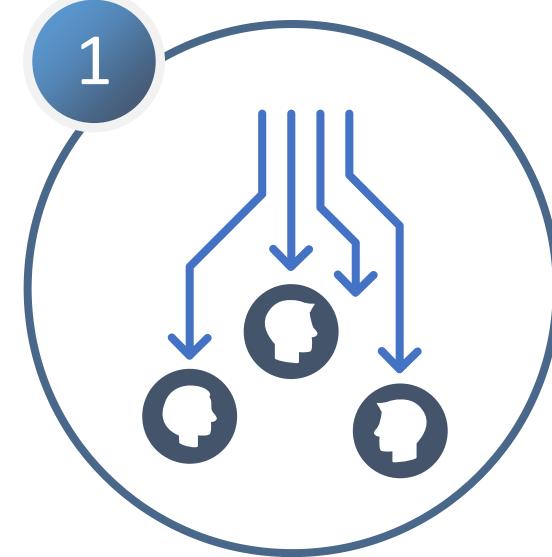
La marque ouvre un nouveau chapitre avec la création d'un **brut contemporain VKN**, fort de ses racines viticoles vertueuses et de son ADN d'un champagne joyeux, accessible, symbole d'un jour de fête. Dévoilement lors de la prochaine édition de Wine Paris en février 2026

Nouveau site internet à venir très prochainement...



Un avenir tourné vers le digital, la data et l'IA

Innover dans tous les services et sur toutes les activités du Groupe



Commerce

Avoir une vision centralisée du commerce mondial et une gestion harmonisée des partenariats internationaux



Structuration et centralisation des bases de données, développement de capacités analytiques permettant de mieux cibler les prospects

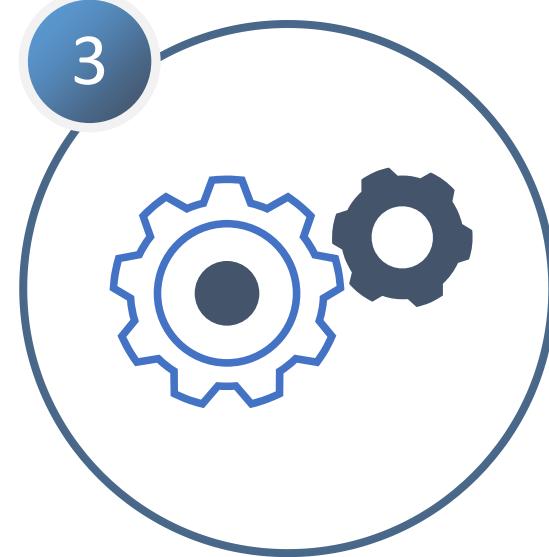


Production

Implémenter l'IA en production pour objectiver la qualité, prédire les rendements, améliorer la productivité et sécuriser la production



Evaluation automatique de la qualité des raisins par imagerie, estimations de récolte pondérées par robotique (voir vidéo de démonstration ci-après)

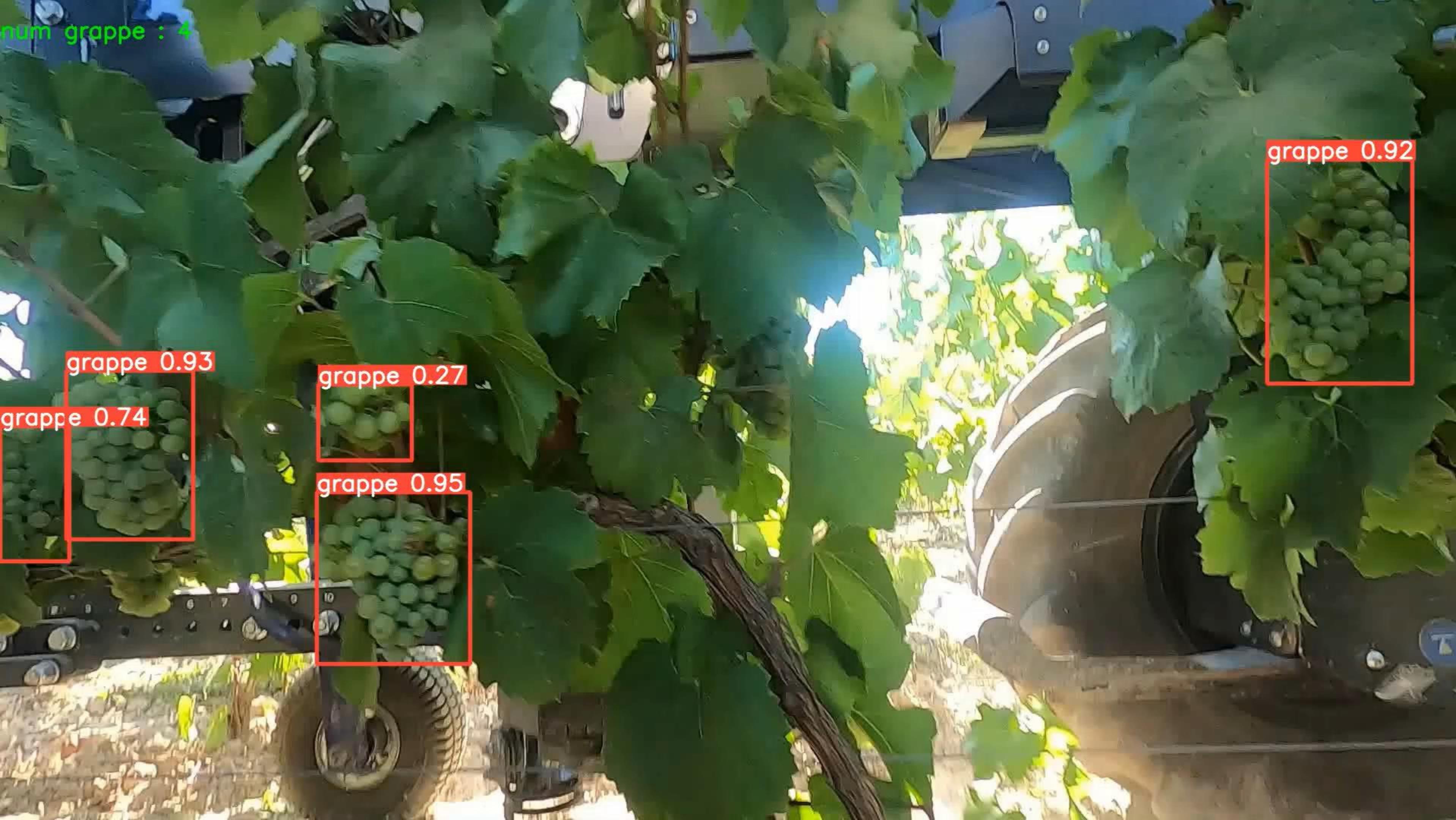


Processus

Automatiser certains processus pour se concentrer sur la valeur ajoutée



Formations des collaborateurs aux outils informatiques et aux cas d'usages de l'intelligence artificielle



Un engagement RSE toujours aussi fort marqué par des actions clés sur les derniers mois



LA VÉRITÉ DU TERROIR

Label Entreprise du Patrimoine Vivant

- Obtention de cette distinction de l'Etat français récompensant le haut niveau d'excellence des savoir-faire artisanaux et industriels de Vranken-Pommery

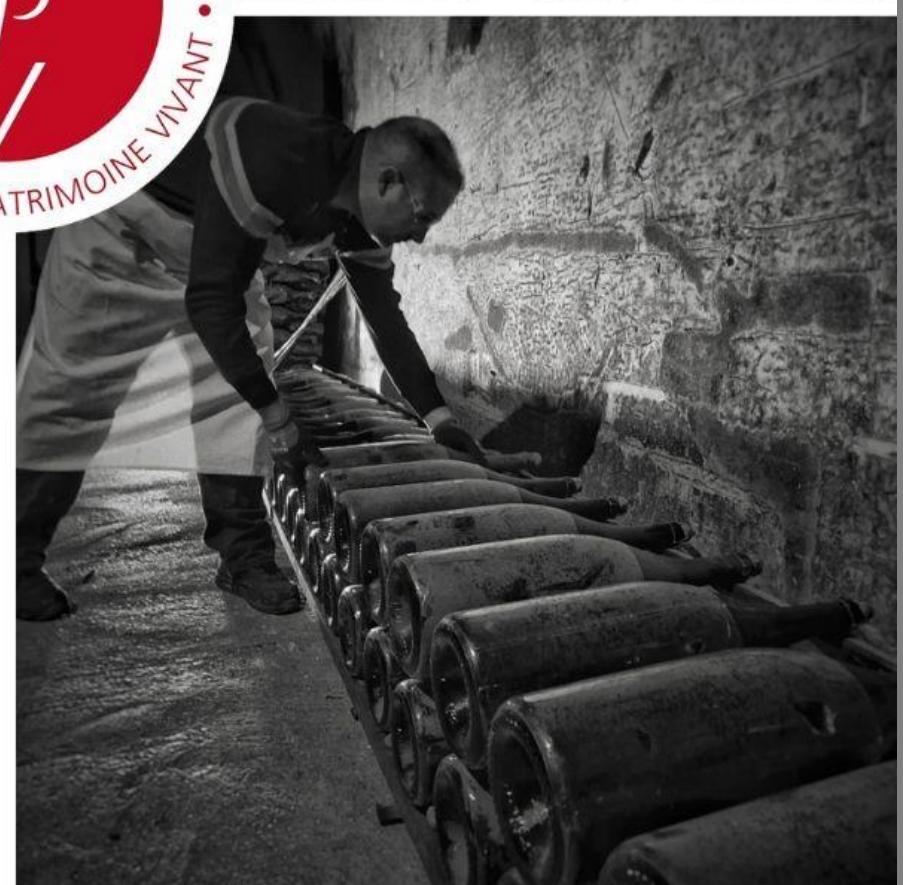
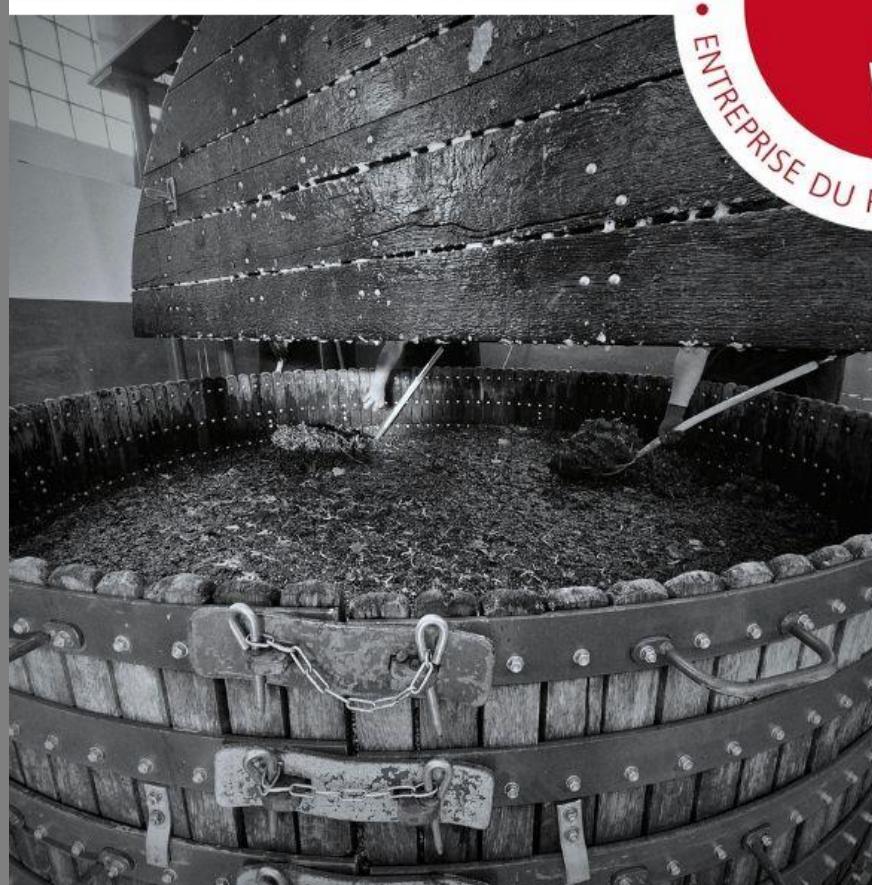
Seconde phase de Vert Cot'Eau signée

- Ambition de développement des surfaces AOP Champagne certifiées en Viticulture Durable, avec une attention particulière sur les zones de captage d'eau potable

Camions électriques pour les vendanges

- Nouvelle étape dans la trajectoire de réduction d'émissions de GES : premiers camions électriques utilisés pour le transport des citernes entre les différents sites

Une tradition incomparable : exigence, excellence et grands savoir-faire de Vranken-Pommery



Actualités mondiales de la Maison Pommery, partenaire de l'art et de la gastronomie



**Sydney Contemporary,
plus grand
rassemblement d'art
du continent**

Sydney - Australie



**Pommery Sommelier
Concours**

Tokyo - Japon



**The Armory Show,
Pommery Prize**

New York City - USA



**Bocuse d'Or, Sélection
France**

Lyon - France



**Lancement de la
Cuvée Louise 2008**

Paris (2026) - France

Questions
Réponses



Vote des Résolutions



Vote des Résolutions

Première résolution

Modification de la dénomination sociale en Maison Pommery & Associés

L’Assemblée Générale Extraordinaire,

après avoir pris acte de l’intérêt pour la Société de modifier sa dénomination sociale,

décide de la modifier, à effet du 1^{er} janvier 2026, de « VRANKEN-POMMERY MONOPOLE » en « MAISON POMMERY & ASSOCIES ».

Vote des Résolutions

Deuxième résolution

Modification de l'article 2 des statuts en conséquence

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide qu'à effet du 1^{er} janvier 2026, le texte de l'article 2 des statuts sera modifié ainsi qu'il suit :

« ARTICLE 2 - DENOMINATION

La dénomination sociale est :

MAISON POMMERY & ASSOCIES

Dans tous les actes et documents émanant de la Société et destinés aux tiers, la dénomination doit être précédée ou suivie immédiatement des mots " Société Anonyme " ou des initiales S.A. et de l'énonciation du montant du capital social. »

Vote des Résolutions

Troisième résolution

Modification des objectifs de la raison d'être

L'Assemblée Générale Extraordinaire,

profitant de l'opportunité de la modification susvisée des statuts et de la convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires à cet effet et de l'intérêt pour la Société de modifier les objectifs de la raison d'être de la Société à Mission pour comprendre la conversion des vignobles maison et partenaires en viticulture durable,

décide de modifier en conséquence, à effet du 1^{er} janvier 2026, l'article 3.2 des statuts sociaux, relatif à la raison d'être, à la mission et aux objectifs que s'est fixée la Société.

Vote des Résolutions

Quatrième résolution

Modification de l'article 3.2 des statuts en conséquence

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide qu'à effet du 1^{er} janvier 2026, le texte de l'article 3.2 des statuts sera modifié ainsi qu'il suit :

« ARTICLE 3.2 - Raison d'être - Mission - Objectifs

La « Mission » est entendue comme englobant la Raison d'être et les Objectifs de la Société tels que décrits ci-après.

La Raison d'être de la Société consiste à :

- Promouvoir la plus grande qualité des Champagnes et vins produits partout dans le Monde, tout en mobilisant l'écosystème dans lequel la Société évolue (sociétés de son Groupe, collaborateurs, partenaires, clients, actionnaires), pour la protection de l'environnement et de la biodiversité, le développement durable et la préservation de l'identité des terroirs et de la spécificité et de la qualité de leurs produits.

Afin de respecter cette Raison d'être, la Société se donne pour mission de poursuivre les objectifs suivants (les « Objectifs ») :

1. S'inscrire dans une stratégie de développement durable,
2. Autant que faire se pourra, convertir en bio ou en viticulture durable les vignobles maison mais également les vignobles partenaires,
3. Limiter l'impact de ses activités et celles des sociétés du Groupe sur l'environnement,
4. Limiter l'usage des énergies fossiles, promouvoir celui des énergies renouvelables,
5. Traiter les déchets et/ou les recycler,
6. Préserver les espaces naturels et la biodiversité,
7. Préserver le patrimoine naturel mais aussi historique et bâti,
8. Préserver la forte identité des terroirs, leur fondement humain, leur écosystème mais également la spécificité et la meilleure qualité de leurs produits,
9. Proposer aux sociétés du groupe, collaborateurs, partenaires, clients, actionnaires d'adhérer aux valeurs précitées en proposant des Champagnes et vins produits partout dans le Monde d'une extrême qualité mais à l'impact environnemental limité.

L'exécution des Objectifs fera l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant, conformément aux dispositions légales. Cette vérification donnera lieu à un avis joint au rapport du Comité de Mission. »

Aucune autre modification n'est apportée aux statuts.

Vote des Résolutions

Cinquième résolution

Pouvoirs

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer toutes formalités légales.



*Entreprise à Mission
Entreprise du Patrimoine Vivant*